



RADICALISATION VIOLENTE ENRÔLEMENT DJIHADISTE

FAMILLES, AMIS,
**AGISSEZ
SANS ATTENDRE**

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

 **N° Vert 0 800 005 696**

STOP-DJIHADISME.gouv.fr

QU'EST-CE QUE LA RADICALISATION ?

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme. Il concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il touche également des jeunes parfaitement insérés, mais vulnérables.

Le but des actions de prévention est d'éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et/ou de passage à des actes violents.

Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible mais il se traduit souvent par une rupture rapide et un changement dans les habitudes de la personne.



PRÉVENTION ET SIGNES D'ALERTE

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.

- rupture avec la famille, les anciens amis, éloignement de ses proches;
- rupture avec l'école, déscolarisation soudaine;
- nouveaux comportements dans les domaines suivants :
 - alimentaire;
 - vestimentaire;
 - linguistique;
 - financier;
- changements de comportements identitaires :
 - propos asociaux;
 - rejet de l'autorité;
 - rejet de la vie en collectivité;
- repli sur soi;
- fréquentation de sites Internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste;
- allusion à la fin des temps.

QUE FAIRE FACE À CES SITUATIONS ?

Prenez contact dès que possible avec les autorités compétentes :

- **par téléphone au 0 800 005 696, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h.** Le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation a mis en place ce numéro gratuit depuis un poste fixe partout en France ;
- **par internet sur www.stop-djihadisme.gouv.fr** pour accéder à un formulaire en ligne.

- 1 - Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent de demander de l'aide et/ou de signaler tout comportement inquiétant.
- 2 - La plate-forme téléphonique est à l'écoute des familles et des proches. Elle recueille les éléments utiles sur la situation des personnes en danger. Elle permet le suivi et l'orientation des jeunes concernés et de leurs familles par les services compétents sous l'autorité des préfets, dans chaque département.
- 3 - Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent d'engager la démarche d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur (sur le fondement de l'article 371-3 du code civil).

En cas d'extrême urgence **composez le 17**